

CHRONIQUE DU MOIS D'OCTOBRE 1951

LA VIE ADMINISTRATIVE

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres s'est réuni les 5, 8 et 9 octobre 1951, sous la présidence de S. E. Sidi M'hamed Chenik. Premier Ministre du Royaume de Tunisie.

Le Conseil, après avoir décidé de ne point modifier le prix du pain, malgré l'augmentation du prix du blé, a relevé de 17 %, à compter du 1^{er} octobre 1951, dans l'industrie, le commerce et les professions libérales, les salaires « minima » réglementaires en vigueur, ainsi que les salaires horaires de base déterminés par l'article 5 du décret du 2 décembre 1950.

Le Conseil a désigné deux comités interministériels qui auront mission de mettre au point la question des conventions collectives, ainsi que la législation sur le travail agricole.

Il a réglé les questions financières, arrêté les mesures à proposer en faveur des fonctionnaires et approuvé un projet tendant à ouvrir des chantiers importants de remblaiement dont les arabatiers seront les bénéficiaires.

Poursuivant ses efforts, à l'effet de réduire le chômage, le Conseil a arrêté et doté un programme de travaux à exécuter autour de Tunis.

— Le Conseil des Ministres s'est réuni à nouveau le *mercredi* 10 octobre 1951, sous la présidence de S. E. Sidi M'hamed Chenik, Premier Ministre du Royaume de Tunisie, en vue d'arrêter le projet de collectif à soumettre aux délibérations de la Délégation Mixte du Grand Conseil.

— Le Conseil des Ministres s'est réuni en dernier lieu le *lundi* 15 octobre 1951, sous la présidence de S. E. Sidi M'hamed Chenik, Premier Ministre du Royaume de Tunisie.

Au cours de cette séance, le Conseil a décidé :

a) de majorer de 17 %, à compter du 1^{er} octobre 1951, les salaires agricoles tels qu'ils sont fixés par le décret du 2 décembre 1950;

b) d'attribuer aux cheminots, à compter du 10 septembre 1951, des relèvements de 12 % des salaires, par analogie au personnel de la S.N.C.F.;

c) de relever les tarifs de transport en chemin de fer, en laissant au Comité Supérieur des Transports, le soin de faire, dans le cadre des décisions de principe prises par le Gouvernement, toutes propositions utiles d'application.

Le Conseil a également confirmé la décision antérieure touchant le régime de prévoyance des cheminots.

DELEGATION MIXTE

La Délégation Mixte du Grand Conseil s'est réunie le 15 octobre 1951, au siège de l'Assemblée, sous la présidence de M. Tahar Ben Ammar, Président de la Section Tunisienne, assisté de M. Casabianca, Président de la Section Française.

A l'ouverture de la séance, M. Casabianca, au nom de la Section Française, déclare demander qu'en raison de l'importance des questions et des crédits portés à l'ordre du jour, ceux-ci soient soumis conformément à l'usage établi, au Grand Conseil en session extraordinaire.

Après une suspension de séance, M. Casabianca a maintenu sa proposition et a demandé qu'elle soit mise aux voix.

Le vote a donné les résultats suivants :

— Pour le renvoi devant le Grand Conseil : 11 voix.

— Contre ce renvoi : 12 voix.

La Délégation Mixte passe donc à l'ordre du jour et, après délibération, adopte les propositions soumises par le Gouvernement.

Les membres tunisiens de la Délégation Mixte ont, par la voix de leur Président, M. Tahar Ben Ammar, demandé que le vote du crédit inscrit en faveur des fonctionnaires soit assorti de la mention suivante :

« La Section tunisienne de la Délégation Mixte décide de voter le crédit qui lui est proposé au profit des fonctionnaires.

« Néanmoins, elle réaffirme la position précédente, c'est-à-dire sa protestation contre l'application automatique de la charte Flandin.

« Elle réclame une fois de plus la promulgation du statut de la fonction publique tunisienne et la réduction du nombre des fonctionnaires ».

A la suite de la motion déposée par le Président Tahar Ben Ammar, au nom des délégués tunisiens, le Président Casabianca, au nom des délégués français, a demandé le maintien de l'automatisme de l'augmentation des traitements des fonctionnaires et de l'application de la charte Flandin, et dans toute la mesure souhaitable, la réduction du personnel des Services Publics.

INCIDENCES BUDGETAIRES

Les propositions gouvernementales, adoptées par la Délégation Mixte, concernant les recettes à envisager portent sur :

— le relèvement sur les alcools, carburants liquides et lubrifiants, timbres de dimension et de quittance, téléphone, tabacs, allumettes, sel, cartes, thé et café;

— l'ajustement des taxes frappant certains objets, produits ou services non indispensables;

— le relèvement des impôts directs avec effet du 1er janvier 1952;

— le relèvement des patentes, impôts sur les oliviers, palmiers, la vigne, les céréales et les cultures maraichères;

— le transfert de la Caisse de Compensation au budget de la taxe exceptionnelle de sortie de 30 % sur l'alfa.

Cette taxe devant être perçue désormais sur la valeur F.O.B. de la marchandise.

— le transfert de la Caisse de Compensation au budget de la taxe exceptionnelle de sortie de 10 % sur la ferraille;

— le prélèvement sur les bénéfices réalisés par le ravitaillement général.

Compte tenu des prix fixés par le Ministère de l'Agriculture, le prix des pâtes, du couscous, des semoules et farines a été augmenté d'une façon sensible.

LA VIE FINANCIÈRE

En matière budgétaire, la Direction des Finances a préparé et suivi les travaux de la Délégation Mixte du Grand Conseil en sa session du 15 octobre, au cours de laquelle a été discuté et voté un projet de décret portant relèvement au chiffre de 30.540.000.000 des prévisions du budget de l'exercice 1951-52.

* * *

En matière de crédit, la Commission Consultative, instituée par arrêté du 8 janvier 1944 pour l'examen des demandes de lettres de crédit démarrage, a tenu le 10 octobre une réunion au cours de laquelle sur deux demandes présentées, une seule a été retenue et a bénéficié de l'octroi de la garantie de l'Etat pour un montant de 5 millions de francs.

Dans les derniers jours du mois de septembre s'était également réunie la Commission d'attribution de prêts aux anciens combattants qui, sur un total demandé de 81.345.000 fr., avait accordé des prêts pour un montant de 42.210.000 francs.

* * *

Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance se sont, durant cette période, montrées particulièrement actives. La campagne de céréales, qui a été fortement amorcée au cours de la quinzaine d'octobre est, en effet, déjà terminée dans plusieurs caïdats et le sera vers le 15 novembre dans l'ensemble du territoire de la Régence.

* * *

Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance se sont, cette année, at-

tachées plus particulièrement à ne distribuer que des blés de premier choix, sélectionnés parmi les lots de coopératives et des divers organismes stockeurs. Cet effort a été accru par l'apport des 18.000 quintaux de blés C.O.S.E.M. mis à la disposition des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance pour être échangés, prêtés ou vendus; on a noté à cet égard l'engouement manifesté, cette année, pour ces blés C.O.S.E.M. très demandés par l'ensemble des agriculteurs. Ceux-ci ont perçu tout l'intérêt d'ensemencer des variétés pures ne subissant de ce fait aucune réfaction au moment de la vente des récoltes.

On peut évaluer à environ 200.000 quintaux en blés durs et à peu près autant en orge les semences dont la distribution est mise en œuvre.

Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont reçu la totalité des 150.000 quintaux d'orges marocains, qui, elles aussi, sont actuellement en cours de distribution. Une prochaine tranche de 150.000 quintaux permettra d'assurer les besoins de la consommation.

Les prêts sur gage consentis par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance continuent à connaître une activité jamais égalée, plus particulièrement dans le Sahel, de l'ordre de 35 millions par mois environ.

L'activité des coopératives de motoculture est également considérable. Tout le matériel disponible est employé à plein rendement et, malheureusement, de nombreuses demandes ne peuvent être satisfaites.

* * *

De leur côté, les autres établissements de crédit agricole : Caisse Foncière de Tunisie et Caisse Centrale de Crédit Agricole, ont, dans le cadre des mesures arrêtées par la Direction des Finances, poursuivi l'étude et la réalisation des nombreuses demandes de prêts de semence et de prêts de campagne dont elles ont fait l'objet et qui, comme pour les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, revêtent, cette année, une importance exceptionnelle en raison de la pluviométrie.

* * *

A l'Office Tunisien de Cotation des valeurs mobilières, l'activité a augmenté progressivement jusqu'à la fin du mois, et le montant des capitaux échangés en octobre a atteint le total de 11.626.000 fr., chiffre le plus élevé de l'année 1951. Les valeurs bancaires et industrielles ont été traitées en plus grand nombre; mais, par contre, les valeurs des Sociétés agricoles sont demeurées calmes.

* * *

En matière économique, la Direction des Finances a, par arrêté du 13 octobre 1951, institué une taxe de compensation de 10 % sur les exportations de ferrailles.

En liaison avec les autres Départements Ministériels, elle a, d'autre part, en vue d'intégrer dans les marges de moutures et de panification les charges résultant des augmentations de salaires et des hausses de prix, élaboré un arrêté portant fixation des nouveaux

taux des indemnités et redevances applicables aux farines et semoules.

Elle a, d'autre part, entrepris l'étude préliminaire relative aux possibilités — eu égard à la conjoncture actuelle — de commercialisation de la prochaine récolte de l'huile d'olive.

Elle poursuit également, dans le domaine social, une étude relative aux possibilités d'extension du régime de prévoyance des fonctionnaires à de nouvelles catégories de bénéficiaires : les personnels des Etablissements concédés ainsi que les cheminots.

LA VIE SOCIALE

Le relèvement général des salaires annoncé à cette même place dans le précédent Bulletin est maintenant chose faite. Deux Décrets du 18 octobre en ont fixé les modalités. La mesure est aussitôt entrée en application, avec effet du 1er octobre précédent.

Dans l'Industrie, le Commerce et les Professions Libérales, les salaires et indemnités accessoires minima fixés par les règlements sont majorés de 17 %. L'indemnité spéciale de transport allouée aux travailleurs de Tunis et de la banlieue passe de 12 à 14 fr. par demi-journée. En aucun cas, le principal de la rémunération ne peut être inférieur à 60 fr. par heure dans les grandes agglomérations ou à 47 fr. par heure sur le reste du territoire.

Ces mêmes augmentations sont immédiatement applicables aux personnels ouvriers de l'Etat, des Municipalités et des Etablissements publics. Elles se répercuteront également, quoique d'une manière indirecte, sur les salaires des travailleurs occupés dans les entreprises concessionnaires de services publics.

Dans l'agriculture enfin les minima journaliers au-dessous desquels aucun salaire en espèces ne peut être convenu sont portés, suivant les régions, à 246, 260 ou 274 fr., contre 210, 222 et 234 fr. précédemment (pour les ouvriers adultes et de sexe masculin). La majoration résultante est donc également de 17 % dans ce secteur d'activité, mais elle ne s'applique obligatoirement qu'aux ouvriers les moins favorisés, les autres salaires restant libres.

* * *

Le régime juridique des conventions collectives et l'extension des mesures de protection sociale concernant le travail agricole ont fait l'objet d'une délibération du Conseil des Ministres au cours de sa séance du 8 octobre.

Le communiqué officiel a indiqué que ces questions seraient renvoyées à l'examen des deux commissions interministérielles instituées tout exprès.

La première aura mission de mettre au point une législation nouvelle sur les rapports collectifs du travail et l'apaisement des conflits qui peuvent s'élever à l'échelle de l'entreprise ou de la profession. La seconde sera chargée de préparer un programme concret d'améliorations sociales adaptées aux exigences de l'entreprise rurale comme aux besoins propres des travailleurs de la terre.

Un Décret du 25 octobre, publié le 30, autorise les salariés, membres d'un Conseil de Prud'Hommes tunisiens à s'absenter de l'entreprise qui les emploie, chaque fois que l'exercice de leur magistrature les y contraindra. Ce texte s'inscrit dans la suite des mesures préparatoires à l'installation effective, maintenant très prochaine, des juridictions prudhomales instituées en Tunisie, tant Française que dans celui de la Justice tunisienne. A ce propos, il convient de mentionner que les prud'hommes français de Tunisie, élus au mois de juillet dernier, ont prêté serment avec le cérémonial d'usage, quelques jours après l'ouverture de la nouvelle année judiciaire.

* * *

La Commission d'Etudes Sociales des Services concédés a été réunie le 23 octobre à la Direction des Travaux Publics. Elle a notamment examiné les incidences de l'augmentation générale des salaires édictée par les Décrets précités du 18 octobre, sur les taux de rémunération du personnel des entreprises de distribution d'eau, de gaz et d'électricité. L'ordre du jour qui a pu être épuisé, appelait en outre la suite des discussions précédemment ouvertes au sujet du régime propre de rétribution des personnels en cause et des nouvelles institutions de prévoyance à instituer en leur faveur.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Comme on pouvait s'y attendre, et suivant des traditions maintenant immuables, le mois d'octobre a marqué le lent réveil intellectuel de la Tunisie, après la léthargie caniculaire. Ce n'est pas encore, tant s'en faut, le plein de la « saison », mais déjà, dans toutes les branches de l'art ou du savoir, à défaut de passer immédiatement à l'action, on met au point d'alléchants programmes.

Sur le plan des conférences, un seul orateur s'est manifesté jusqu'ici, à l'Alliance Française : c'est M. Jean Camp, professeur agrégé de l'Université, docteur ès lettres et ancien attaché culturel près l'ambassade de France à Mexico, qui a parlé successivement du « Miracle de l'île Maurice » et du « Mexique, pays des dieux vivants ». Il a répété, à Sfax, le premier de ces exposés, et l'on ne peut, une fois de plus, que se féliciter de cette heureuse décentralisation.

* * *

En matière théâtrale, on n'en est à vrai dire qu'aux projets, à l'exception de Radio-Tunis, où Jacques Toulza et Maurice Audran ont inauguré une nouvelle série d'auditions de qualité.

La troupe d'amateurs de l'Essor a admis quatre nouveaux sujets — deux de chaque sexe — à son école de Théâtre.

Mais c'est la Municipalité de Tunis qui promet la saison la plus riche avec deux cycles de lyrique français, un de lyrique italien, dix représentations par une troupe égyptienne d'élite, douze exhibitions de ballets et trente-trois de comédies.

C'est encore la Municipalité de la capitale qui nous annonce vingt-deux concerts. Les deux premiers ont eu lieu avec le succès habituel, avec la collaboration, successivement, des chefs d'orchestre Louis Gava et Marcel Mirouze, des pianistes Robert Giaoui (originaire de Tunis) et Lazare Lévy. Ce dernier s'est à nouveau produit, devant le public de l'Alliance Française, au cours de la première « heure musicale et littéraire » de la saison, interprétant, entre autres, quelques-unes de ses œuvres, dont une valse classique qui a été fort applaudie. Après ce récital, Jean Marais a interprété, pour la première fois, des poésies, ou plus exactement des « chansons parlées » de Jean Cocteau.

De leur côté, les Jeunesses Musicales de France, dont la délégation de Tunis fait preuve d'une activité sans cesse accrue, donnera cette année sept concerts de vulgarisation, avec commentaires appropriés.

Signalons enfin, dans le même ordre d'idées, l'admission, au Conservatoire de Paris, de notre jeune concitoyen le baryton Louis Ragaru, ancien élève de M. Catalanotti.

* * *

A l'Alliance Française, notons la présentation, par Mme France Crépin, qui revient du Mexique et de la Métropole, de toiles et d'aquarelles pleines de tempérament; tandis qu'à l'Art Pictural, on pouvait prendre connaissance de sept toiles d'Hubert Florio, qui, vivant à Rome, n'en fut pas moins d'abord à Tunis l'élève du regretté M. Vergeaud.

L'Association des Peintres, Graveurs et Sculpteurs de Tunisie a tenu sa première réunion, autour de M. Pierre Boucherle. Diverses questions étaient à l'ordre du jour, concernant notamment le futur statut des adhérents.

Odette Rubens, tunisoise d'origine, vient d'illustrer, à Paris, le dernier ouvrage de M^e Théodore Valensi : « Ames secrètes des Choses ».

* * *

En matière littéraire, outre la création d'un prix de poésie par le groupe « Périples », il convient de mentionner à l'Alliance Française l'initiative d'une pléiade de jeunes gens et jeunes filles qui ont lu des poèmes de Jacques Prévert devant un auditoire de leur génération.

* * *

Cette chronique serait incomplète si une place n'y était réservée à la très belle exposition d'artisanat tunisien qui a eu lieu rue des Selliers et avait été inaugurée le 17 septembre, présentant, entre autres petits chefs-d'œuvre, une canne d'ivoire à laquelle avait daigné travailler S. A. Sidi Lamine Pacha Bey.